MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 756 17 juillet 2003

SOMMAIRE

Aamerkrill S.A., Luxembourg 36281	Immobilière des Arts S.A., Luxembourg	36279
Adamas S.A., Luxembourg	Immobilière des Arts S.A., Luxembourg	36279
Advit S.A., Oberanven	Lehr, S.à r.l., Wasserbillig	36286
Aton Holding S.A., Wiltz 36243	Luxaffaires S.A., Luxembourg	36244
BC CO-INV Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 36263	Luxaffaires S.A., Luxembourg	36245
BCFV-B Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 36280	Med.Work, S.à r.l., Wiltz	36243
Beautymed Holding S.A., Luxembourg 36260	Network Services Luxembourg S.A., Luxembourg	36285
Bikbergen Holding S.A., Luxembourg 36284	New Enterprises S.A., Luxembourg	36285
Blaze Finance Services, S.à r.l., Luxembourg 36260	New Europe East Investment Fund, Sicaf, Luxem-	
Capital International Fund, Sicav, Luxembourg 36257	bourg	36257
Capital International Global Small Companies	New Europe East Investment Fund, Sicaf, Luxem-	
Fund, Sicav, Luxembourg	bourg	36258
Capital International Global Small Companies	Noir Désir, S.à r.l., Remich	36284
Fund, Sicav, Luxembourg	Norpar S.A., Luxembourg	36261
Capital Italia Repurchase Company S.A., Luxem-	Norpar S.A., Luxembourg	36262
bourg 36258	Norpar S.A., Luxembourg	36262
CERES, Compagnie Européenne de Réassurances	Pat Holding S.A., Luxembourg	36288
et de Services S.A., Münsbach 36255	Piguet Advisory Company S.A.H., Luxembourg	36243
CERES, Compagnie Européenne de Réassurances	Pleiade Alternative Investments, Sicav, Luxem-	
et de Services S.A., Münsbach 36256	bourg	36242
Claridon Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 36263	Pompeius S.A., Luxembourg	36273
Couleurs Gérard, S.à r.l., Kleinbettingen 36284	Savalmo S.A.H., Luxembourg	36260
Entreprise de Construction Herschbach Frères,	Schreinerei J. Hoffmann A.G., Marnach	36242
S.à r.l., Medernach	Scubatech Holding S.A., Luxembourg	36280
Euro Synergies Founder S.A., Luxembourg 36280	SEB Lux Capital Selection Advisory Company	
EuroInvest Financing S.A., Luxembourg 36246	S.A.H., Luxembourg	36242
Financière des Bergues S.A., Luxembourg 36259	SGT, Société de Gestion et Travaux S.A., Luxem-	
Finclair Holding S.A., Luxembourg 36283	bourg	36273
Finpart International S.A., Luxembourg 36284	SIPE S.A., Société de Participations Financières,	
Finsai International S.A., Luxembourg 36280	Luxembourg	36262
Fleming (FCP) Aktien Strategie Welt Management,	Société de Participation Construfin S.A., Luxem-	
S.à r.l., Senningerberg	bourg	36280
GEMARLUX, Société pour la Gestion Maritime	Steelbridge Holding S.A., Luxemburg	36270
Luxembourgeoise S.A., Münsbach 36256	serviPlus, S.à r.l., Remich	36284
Gio-Immobilière S.A., Esch-sur-Alzette 36258	Venta Holding S.A., Luxembourg	36262
Hot Chocolate, S.à r.l., Remich 36279	Winconsult S.A., Luxembourg	36261
IB Management Services S.A., Luxembourg 36257	Zorinvest S.A., Luxembourg	36259
Immobilière des Arts S.A., Luxembourg 36279		

PLEIADE ALTERNATIVE INVESTMENTS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 83.671.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 9 avril 2003 a adopté les décisions suivantes:

- 1. L'assemblée a approuvé le rapport des réviseurs et des administrateurs ainsi que le rapport annuel audité pour la période se terminant au 31 décembre 2002.
 - 2. L'assemblée a déclaré un dividende final nul pour l'année se terminant au 31 décembre 2002.
- 3. L'assemblée a noté les détails concernant les rémunérations des administrateurs et du Président du Conseil d'Administration.
- 4. L'assemblée a approuvé la décharge entière et totale pour l'exécution de leurs fonctions à tous les membres du Conseil d'Administration pour la période se terminant au 31 décembre 2002.
- 5. L'assemblée a noté la cooptation de Monsieur Olivier Sernet à la place de Monsieur Yves de Naurois qui a démissionné. L'assemblée a approuvé l'élection de Monsieur Olivier Sernet avec effet au 10 avril 2002 et la réélection de Messieurs Pascal Nodé-Langlois, Michel Saba, François Chartrain, Emmanuel Auboyneau, Jean-Claude Stoffel et Maître Jacques Elvinger pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2004.
- 6. L'assemblée a réélu ERNST & YOUNG à la fonction de réviseur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2004.

Pour PLEIADE ALTERNATIVE INVESTMENTS

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2003, réf. LSO-AG00178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036230.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

SCHREINEREI J. HOFFMANN A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 3, Marburgerstrooss.

R. C. Diekirch B 94.009.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 4 juillet 2003, réf. DSO-AG00063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 7 juillet 2003.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(901608.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 juillet 2003.

SEB LUX CAPITAL SELECTION ADVISORY COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 72.474.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2003

Les mandats des administrateurs et du réviseur autorisé indépendant étant venus à échéance, l'assemblée générale ordinaire a:

Renouvelé les mandats des administrateurs Mrs Cecilia Lager, Stockholm, Mrs Barbro Lilieholm Stockholm et Mr Peder Hassley, Stockholm.

Renouvelé le mandat du réviseur autorisé indépendant PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée a décidé de payer le montant total du bénéfice de l'année de SEK 674.460,- comme dividende.

Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Luxembourg, en juin 2003.

Pour la société

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05521. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035811.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION HERSCHBACH FRERES, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7662 Medernach, 29, rue d'Ermsdorf.

R. C. Diekirch B 93.172.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HERSCHBACH FRERES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(901609.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 juillet 2003.

ATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 34, Ilôt du Château.

R. C. Diekirch B 3.008.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 3 juillet 2003, réf. DSO-AG00013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATON HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(901610.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 juillet 2003.

MED.WORK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R. C. Diekirch B 92.714.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 3 juillet 2003, réf. DSO-AG00014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MED.WORK, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(901611.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 juillet 2003.

PIGUET ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 61.806.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2003

Les mandats des administrateurs et du réviseur autorisé indépendant étant venus à échéance, l'assemblée générale ordinaire a:

Renouvelé les mandats des administrateurs Monsieur Arnold Meilland, Genève, Monsieur Jacques Pitschi, Genève et Monsieur Jos Hemmer, Luxembourg.

A été nommé réviseur autorisé indépendant: KPMG AUDIT, Société Civile, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée a décidé l'affectation des résultats suivants:

 - Réserve légale
 288,- CHF

 - Report à nouveau
 5.455,- CHF

 - Total:
 5.743,- CHF

Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035812.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

LUXAFFAIRES S.A., Société Anonyme, (anc. JELOCA HOLDING S.A.).

Siège social: L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 88.098.

L'an deux mille trois, le quatre juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JELOCA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling,

constituée suivant acte reçu par acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 juillet 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1360 du 19 septembre 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 88.098,

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Danielle Origer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Udo Pontzen, administrateur de sociétés, demeurant à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de la société en LUXAFFAIRES S.A., en conséquence l'article premier aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LUXAFFAIRES S.A.

- 2.- Transfert du siège social de la société vers L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon.
- 3.- Modification de l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 4. La société a pour objets:

- l'import-export, l'achat et la vente en gros, le négoce, la représentation, la distribution, la commercialisation de produits et articles industriels de tous genres et toutes prestations de services relatives à ces activités,
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle pourra d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

4.- Divers.

Il: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en LUXAFFAIRES S.A., en conséquence l'article premier aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LUXAFFAIRES S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société vers L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 4. La société a pour objets:

- l'import-export, l'achat et la vente en gros, le négoce, la représentation, la distribution, la commercialisation de produits et articles industriels de tous genres et toutes prestations de services relatives à ces activités,
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre

manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle pourra d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.15 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, D. Origer, U. Pontzen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, vol. 139S, fol. 28, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1er juillet 2003.

P. Decker.

(035548.3/206/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

LUXAFFAIRES S.A., Société Anonyme, (anc. JELOCA HOLDING S.A.).

Siège social: L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 88.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1er juillet 2003.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(035551.3/206/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL SMALL COMPANIES FUND,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis. R. C. Luxembourg B 77.975.

EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 30 avril 2003 a décidé:

- La décharge des administrateurs à la date de la présente assemblée et de Monsieur Steven R. Fenton qui a démissionné en date du 5 septembre 2002.
- La réélection de Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Madame Tracey Campbell, Monsieur Philippe Debosque, Monsieur Hamish Forsyth et Monsieur Luis Freitas de Oliveira en tant qu'administrateurs pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en avril 2004.
- Le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises, pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL SMALL COMPANIES FUND

J-F. Richard

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035820.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

EuroInvest FINANCING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming. R. C. Luxembourg B 94.083.

STATUTES

In the year two thousand three, on the sixth day of June.

Before us Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

1.- SHAMIL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming, Founder.

here represented by Mrs Lucy Dupong, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 4th day of June 2003.

2.- FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming, Founder,

here represented by Mrs Lucy Dupong, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 4th day of June 2003.

The above proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties requested the attesting notary to draw up as follows the articles of incorporation of a Luxembourg joint stock company (société anonyme) which they declare to set up hereby among themselves.

I. Name, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There is incorporated by these presents a Luxembourg joint stock company under the name of EuroInvest FINANCING S.A.
- Art. 2. The registered office is established at Luxembourg. The address is fixed by the general shareholders' meeting or by the board of directors.

When extraordinary events of a political, economic or social nature occur or shall be imminent, which might interfere with the normal business at the registered office or with the ease of communications between this office and foreign parts, the registered office may be declared to have been provisionally transferred abroad until the complete cessation of such abnormal circumstances. This measure shall however have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding this provisional transfer of the registered office shall remain a Luxembourg company.

Such a declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs or officers of the company, having the power to bind it for current and everyday acts of management.

- **Art. 3.** The company is incorporated for an unlimited period of time from the date of this deed. It may be dissolved and liquidated in accordance with legal requirements.
- **Art. 4.** The purposes of the company are the purchase, the financing, the development, the sale, the rent, the promotion, the commercialisation and the management of real estate, built as well as not built.

The purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of all kinds, the management, supervision and development of these interests.

It may also acquire and license all patents and other rights derived from or complemental to such patents, and participate in the organization, development, transformation and supervision of any company

The company may establish subsidiary companies in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

It may provide investment services exclusively for its subsidiary companies, for its parent enterprise and for the subsidiary companies of its parent enterprise, it being understood that the terms parent enterprise and subsidiary companies are taken in the sense of the definition written down in the two last paragraphs of article 48 of the law of 5 April 1993 relative to the financial sector, as amended.

The company may perform any commercial, industrial or financial acts, transactions or operations directly or indirectly connected with the company's or of nature to facilitate this object, and may conduct its activities outside as well as within the Grand Duchy of Luxembourg.

II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is fixed at fifty thousand euros (\leq 50,000.-) represented by five hundred (500) common shares with a par value of one hundred euros (\leq 100.-) each, fully paid up.

The authorised capital is fixed at ten million euros (\in 10,000,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) common shares, each with a par value of one hundred euros (\in 100.-).

During a period of five years as from the date of publication of the present deed, which period is renewable one or several times by the shareholders' general meeting under the conditions of a modification of the Statutes, the board of directors is authorised at any time and from time-to-time to increase the subscribed capital from its present amount to ten million euros (\in 10,000,000.-) by the issue of new common shares with a par value of one hundred euros (\in 100.)

Consequently the board of directors is authorised to bring into effect this increase of capital by the issue of new common shares paid in cash or kind, at one or several times and by blocks, to fix the time and place of the whole issue

or of the partial issues, to determine the amount of an issue premium, if any, to offer and accept the subscription of new shares by new shareholders which must be companies of the same Group, to fix all other modalities of execution deemed necessary or useful for these purposes, even if not specially set forth herein, to have the subscription of the new shares, the payment of the new shares and issue premium, if any, and the effective increase of capital certified in the required form and finally to make the Statutes conform with the modifications ensuing from the effective increase of capital, duly ascertained by notarial deed, all in accordance with the law of 10 August 1915, as amended.

All shares issued and to be issued are and shall remain registered shares. Multiple certificates of registered shares may be issued.

Shareholders must agree not to transfer their shares of the company to persons outside the Group until all loans granted by the company are completely repaid.

- **Art. 6.** The capital may also be increased or reduced by resolution of an extraordinary general shareholders' meeting, acting under the conditions prescribed by law in matters of modifications of the articles of incorporation.
 - Art. 7. Each share is indivisible.

The company recognizes only one owner per share with regard to the use of the rights granted to the shareholders. If the same share belongs to several persons, the company has the right to suspend the use of the rights attached thereto until one person among them is designated to be the owner of the share with regard to the company.

Art. 8. The company may redeem its own shares by observing the legal prescriptions.

III. Management

Art. 9. The company is managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders, elected for a period that may not exceed six years by the general shareholders' meeting, which may always remove them

The number of the directors is determined and their election is made by the general shareholders' meeting.

Directors whose mandate have expired may be re-elected.

In the event of a vacancy in the office of a director, the remaining directors may provisionally provide for a replacement. In this case the next general shareholders' meeting will proceed to the definitive election and the director thus appointed will finish the mandate of the person he replaces.

Art. 10. The board of directors chooses a President from among its members and, if deemed appropriate, a Vice President. In the event that both of them are prevented to attend a meeting, they are replaced by the oldest director to preside at the board meeting.

The board of directors meets upon call by the President or, in case he is prevented from doing so, by the Vice President or, failing both, by any other director, as often as required by the company's interest. It must always be convened at the request of two directors.

The board may deliberate and act validly only if at least half of its members are present or represented.

Any director prevented from attending may appoint by letter, telegram, telex or telefax, one of his colleagues as his proxy to represent him at the board meetings and to vote on his behalf and in his stead on the items on the agenda.

Resolutions of the board are passed by a majority of votes. In case of a division, the person presiding at the meeting of the board has a casting vote.

Art. 11. In case of an emergency the directors may vote on the items of the agenda, letter, telegram, telex or telefax. The letter, telegram, telex or telefax will be annexed to the minutes of this consultation, which will be recorded by the President of the board or by his substitute.

The directors may also pass unanimous resolutions without meeting, provided these resolutions are recorded in writing and are signed by all the directors.

Art. 12. The deliberations of the board are recorded in minutes, which are signed by the members attending the meeting. These minutes are written on loose sheets, which are bound at the end of each year.

Copies or excerpts of the minutes are signed by the President or by two members of the board.

- **Art. 13.** With the exception of the acts reserved to the general shareholders' meeting by law or by the articles of incorporation, the board of directors has the widest powers to perform all acts of management and of disposal necessary or useful to the achievement of the purposes of the company.
- **Art. 14.** The company is bound in any circumstances by the joint signatures of any two directors, without prejudice to the resolutions to be passed with regard to the corporate signature in case of a delegation of powers and mandates granted by the board of directors, pursuant to article 15 of the articles of incorporation.
- **Art. 15.** Pursuant to a prior authorization granted by the general shareholders' meeting the board of directors may delegate the day-to-day management of the company's affairs to one or to several directors, who will be called managing directors.

It may also entrust the management of a part, or of a special branch of the company's affairs to one or several managers, and confer special powers for specific affairs to one or more agents, chosen from among the members of the board, or among persons who may be shareholders or not.

- **Art. 16.** Any law suits in which the company is involved, either as plaintiff or as defendant, are proceeded with in the name of the company by the board of directors, at the suit of its President or of a director delegated for this purpose.
- **Art. 17.** The general shareholders' meeting may grant to the directors remunerations, indemnities and fees for attendance, which will be charged to the company.

The board of directors fixes the remuneration of the managers and agents.

IV. Supervision and control

Art. 18. The company is supervised by one or several statutory auditors, elected by the general shareholders' meeting, which fixes their number and their remuneration.

The mandate of a statutory auditor may not exceed six years.

The statutory auditors have an unlimited power to supervise and to control all transactions of the company.

They may examine the books, correspondence, minutes and generally all written documents of the company without removal.

The management will submit to them a semi-annual report giving a summary of the company's assets and liabilities.

The statutory auditors must submit in a report to the general shareholders' meeting the result of their operations, together with any proposals they deem appropriate to make, and inform the shareholders of the method used to control the inventories.

In case article 256 of the amended law of 10 August 1915 concerning companies becomes applicable the annual accounts of the company shall not anymore be controlled by one or several commissioners but by one or several auditors of enterprises nominated by the general meeting of shareholders from among the members of the Institute of Auditors of Enterprises.

The auditor(s) of enterprises shall exercise his (their) functions as prescribed by law.

V. General meetings of shareholders

- **Art. 19.** The annual general shareholders' meeting will be held in the commune where the registered office is established, at the place and hour indicated in the notice on the fifteenth day of the month of June. If this day is a holiday, the general meeting will be held the next following working day.
- **Art. 20.** A general shareholders' meeting is called by the board of directors or by the statutory auditor or auditors. It must be called by the board of directors or by the statutory auditors at the written request of shareholders representing at least one fifth of the corporate capital. Such request must include the agenda.

It will also be held in the commune where the registered office is established at the date, place and time indicated in the notice.

The items on the agenda shall be mentioned in the notice

- **Art. 21.** A general shareholders' meeting may be held without previous notice, provided all the shareholders are present or represented and declare having been informed of the agenda which is submitted to deliberation.
- Art. 22. Each shareholder has the right to vote at general shareholders' meetings, each share being entitled to one vote.
- **Art. 23.** The general shareholders' meetings deliberate in conformity with the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 governing commercial companies and all legal amendments thereto. The resolutions of the general meetings are passed at the simple majority of the votes cast, except the resolutions of extraordinary general meetings convened to amend the articles of incorporation, in which case the legal provisions concerning a quorum of attendance and majority are applicable.
- **Art. 24.** The general shareholders' meetings are held under the chairmanship of the President of the board of directors or, in his absence, of the Vice President, or in the absence of the Vice President under the chairmanship of a director, or of a shareholder or the representative of a shareholder, chosen by the general meeting.

The President of the meeting appoints the secretary and the meeting chooses the two ballot judges.

Art. 25. The deliberations of a general shareholders' meeting are recorded in minutes which mention the resolutions passed, the appointments made as well as the declarations the recording of which is requested by shareholders.

The minutes are signed by the members of the board of the meeting and by the shareholders who ask to sign. Copies or excerpts of these minutes are certified true by two directors.

VI. Accounting Year, Distribution of profits

Art. 26. The accounting year of the company begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Every year on the thirty-first of December, the books, ledgers and accounts of the company are closed and the board of directors will draw up an inventory indicating all the assets and liabilities of the company, with in annex a summary of all its obligations as well as of the debts of the directors, statutory auditors and managers towards the company.

The board of directors draws up the balance-sheet and the profit and loss account in which the necessary amortizations must be made.

The board of directors has the unrestricted liberty to appraise the claims and all securities forming the assets of the company.

At least one month prior to the annual general shareholders' meeting the board of directors submits the documents to the statutory auditors who must make a report containing their proposals and indicating their method of examining the inventories.

Art. 27. Fifteen days prior to the annual general shareholders' meeting the balance-sheet and the profit and loss account are at the disposal of the shareholders at the company's registered office.

The board of directors must submit a management report to the annual general shareholders' meeting.

Art. 28. The surplus of the balance-sheet, after deduction of the liabilities of the company and amortization, constitutes the net profit of the company.

From this profit five per cent are set apart to form the reserve fund required by law; this setting apart ceases to be required as soon as the reserve fund amounts to one tenth of the company's capital. However it will have to be resumed until the fund is entirely reconstituted, if at some time and for whatever reason the legal reserve fund has been broken into.

The balance of the profit is at the disposal of the general shareholders' meeting.

Besides the reserve fund prescribed by law the general shareholders' meeting may establish other funds of non-distributable profits.

Art. 29. Dividends shall be paid at such places and at such time as fixed by the board of directors.

The board of directors may pay accounts on dividends by observing the legal provisions.

Art. 30. By observing the legal provisions the general shareholders' meeting may decide that all or part of the profits and reserves, other than those which the law or the articles of incorporation forbid to distribute, shall be applied to the amortization of the capital by reimbursement at par of all shares or parts of them designated by drawing of lots, without the stated capital being reduced.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 31. The company may be dissolved by decision of the general shareholders' meeting.

In the event of the dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, named by the general shareholders' meeting, which determines their powers and their remunerations.

VIII. Election of domicile

Art. 32. For anything relating to the execution of incorporation, each director, statutory auditor, manager or agent, not residing in the Grand Duchy of Luxembourg, must elect domicile in the judicial district where the company has its registered office.

Failing this election of domicile, to be duly notified to the company, domicile will be deemed elected as of right at the registered office of the company, where any summons, notifications and notices will be validly made.

IX. General provisions

- Art. 33. For all points not specified in these articles of incorporation the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 governing commercial companies and all legal amendments thereto.
 - Art. 34. The English text of these articles of incorporation shall be binding.

Transitory dispositions

- 1.- The first fiscal year will begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first of December two thousand three.
 - 2.- The first annual general meeting will be held in the year two thousand four.

Subscription and payment

The capital has been subscribed to as follows:

1. FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., mentioned above, four hundred ninety-nine shares	499
2. SHAMIL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., mentioned above, one share	1
-	

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of fifty thousand euros (\in 50,000.-) is presently at the free disposal of the company as has been justified to attesting Notary, who expressly certifies this fact.

Statement

The officiating Notary has ascertained that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Estimate of costs

The parties estimate that the expenses incumbent on the company as a result of its incorporation amount to approximately two thousand six hundred and fifty euros (€ 2,650.-).

Extraordinary general meeting

Thereafter, the persons appearing, representing the entire subscribed capital, have proceeded to hold an extraordinary general meeting to which they declare having been duly convened, and after deliberation have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of the directors is set at four.

Are elected as directors:

- 1. Mr Ziad Rawashdeh, director, with residence at Grand-Saconnex / Geneva, Switzerland, 14 Chemin des Massettes,
- 2. Mr Ahmed Raçi Özen, directeur général d'assurances, with residence at Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, 16, rue de la Liberté,
 - 3. Mr Mohamed Boulif, employee, with residence at Messancy, Belgium, 38, rue du Castel,
- 4. Mrs Lucy Dupong, attorney-at-law, with residence at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

The mandate of the directors thus elected will end with the statutory annual general shareholders' meeting of two thousand four.

Second resolution

Is appointed as statutory auditor:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l, with professional address at 400, route d'Esch, Luxembourg. Its mandate will end with the statutory annual general shareholders' meeting of two thousand four.

Third resolution

The board of directors is authorized to appoint one of its members as managing director to conduct the day-to-day business of the company. Within the limits of his mandate he is authorized to bind the company by his sole signature.

Fourth resolution

The address of the registered office of the company is fixed at 3, rue Alexandre Fleming, L-1525 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary their surnames, Christian names, civil statuses and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le six juin.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1.- SHAMIL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming, Fondatrice.

représentée aux fins des présentes par Madame Lucy Dupong, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir lui conféré à Luxembourg, le 4 juin 2003.

2.- FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Luxembourg, 3 rue Alexandre Fleming, Fondatrice,

représentée aux fins des présentes par Madame Lucy Dupong, prénommée,

en vertu d'un pouvoir lui conféré à Luxembourg, le 4 juin 2003.

Lesdits pouvoirs, signés ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser comme suit l'acte constitutif d'une société anonyme luxembourgeoise qu'ils déclarent constituer entre eux par les présentes.

Titre Ier. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1 er. Il est formé par les comparants une société anonyme sous la dénomination de EuroInvest FINANCING S.A.
- Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. L'adresse est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par le conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs ou responsables de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée, à compter de la date des présentes. Elle pourra être dissoute ou liquidée en accord avec les exigences légales.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, le financement, la mise en valeur, la vente, la location, la promotion, la commercialisation et la gestion de tous immeubles bâtis et non-bâtis.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription, ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter et participer à l'organisation, le développement, la transformation et le contrôle de toutes sociétés.

La société peut établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Elle peut fournir des services d'investissement exclusivement à ses filiales, à son entreprise mère et aux filiales de son entreprise mère, étant entendu que les termes d'entreprise mère et filiales sont pris dans le sens des définitions inscrites dans les deux derniers alinéas de l'article 48 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée.

La société peut faire au Grand-Duché ou à l'étranger tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles et financières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter ou en développer sa réalisation.

Titre II. Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est de cinquante mille euros (€ 50.000,-) représenté par cinq cents (500) actions ordinaires d'une valeur au pair de cent euros (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (\in 10.000.000,-), et est représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur au pair de cent euros (\in 100,-) chacune.

Pendant une période de cinq années à compter de la publication des présents statuts, laquelle période pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts, le conseil d'administration pourra à tout moment et périodiquement augmenter le capital de son montant actuel à dix millions d'euros (€ 10.000.000,-) par l'émission d'actions ordinaires nouvelles d'une valeur au pair de cent euros (€ 100,-) chacune.

Dès lors, le conseil d'administration pourra réaliser cette augmentation de capital moyennant l'émission, en une ou plusieurs fois et en bloc, de nouvelles actions ordinaires libérées en espèces ou en nature, fixer le temps et l'endroit de l'émission totale au des émissions partielles, déterminer le cas échéant le montant de la prime d'émission, offrir et accepter la souscription de nouvelles actions par de nouveaux actionnaires qui devront être des sociétés du même groupe, fixer toutes les autres modalités de réalisation jugées nécessaires ou utiles à cet effet même si elles ne sont pas expressément prévues aux présentes, faire dûment certifier la souscription des nouvelles actions, la libération des nouvelles actions et le paiement de la prime d'émission éventuelle, ainsi que l'augmentation effective du capital et, enfin, adapter les statuts aux modifications entraînées par l'augmentation effective du capital, le tout dûment certifié par acte notarié, conformément à la loi du 10 août 1915 telle qu'amendée.

Toutes les actions émises et à émettre à l'avenir sont et resteront des actions nominatives. Il pourra être émis des certificats d'actions nominatives représentatifs de plusieurs actions.

Les actionnaires devront s'engager à ne pas transférer leurs actions de la société à des tiers étrangers au Groupe jusqu'au remboursement intégral de tous les prêts octroyés par la société.

- **Art. 6.** Le capital social pourra également être augmenté ou réduit par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant conformément aux stipulations légales en matière de modification des statuts.
- **Art. 7.** Toutes les actions sont indivisibles. Quant à l'exercice des droits attachés aux actions, la société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action. Si la même action appartient à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice des droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant le propriétaire de ladite action à l'égard de la société.
 - Art. 8. La société pourra racheter ses propres actions en respectant les prescriptions légales.

Titre III. Administration

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme ne pouvant pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs est fixé par l'assemblée générale des actionnaires qui procède à leur élection.

Les administrateurs dont le mandat vient à expiration sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants pourront y pourvoir provisoirement, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires suivante, qui procédera à l'élection définitive, et l'administrateur ainsi nommé achèvera le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils seront remplacés par l'administrateur le plus âgé pour présider la réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou, à leur défaut, d'un quelconque autre administrateur, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Une réunion devra être convoquée chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le Conseil ne pourra délibérer et statuer valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur empêché de participer à la réunion pourra donner, par lettre, télégramme, télex ou téléfax, délégation à un de ses collègues pour le représenter et voter à sa place et en son nom sur les questions à l'ordre du jour.

Les résolutions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président du conseil d'administration sera prépondérante.

Art. 11. En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou téléfax. La lettre, le télégramme, le télex ou le téléfax seront annexés au procèsverbal de cette consultation, qui sera dressé par le président du conseil d'administration ou son remplaçant.

Les administrateurs pourront également voter certaines résolutions unanimement sans se réunir, à condition que ces décisions soient consignées par écrit et signées par tous les administrateurs

Art. 12. Les délibérations du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux, signés par les membres présents à la réunion. Les dits procès-verbaux seront dressés sur des feuilles mobiles, reliées à la fin de chaque exercice.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signés par le Président ou par deux membres du conseil d'administration.

- Art. 13. À l'exception des actes réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la société et pour effectuer les actes de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.
- Art. 14. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 15 des statuts.
- **Art. 15.** Sous réserve de l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs administrateur(s) qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il pourra également confier la gestion d'une partie ou d'une branche spéciale des affaires de la société à un ou plusieurs administrateurs et conférer des pouvoirs spéciaux pour des affaires spéciales à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis parmi les membres du conseil d'administration ou parmi des tiers, actionnaires ou non.

- Art. 16. Les actions judiciaires impliquant la société, tant en demandeur qu'en défendeur, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son Président ou d'un administrateur-délégué à cette fin.
- Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires pourra allouer aux administrateurs des rémunérations, indemnités et jetons de présence, à charge de la société.

Les rémunérations des directeurs et fondés de pouvoirs seront fixées par le conseil d'administration.

Titre IV. Surveillance et contrôle

Art. 18. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat d'un commissaire ne peut pas excéder six ans.

Les commissaires ont un droit illimité de surveiller et de contrôler toutes les opérations de la société.

Ils pourront vérifier, sans déplacement, les livres, la correspondance, les procès-verbaux et généralement toutes écritures de la société.

La direction leur soumettra un rapport semestriel résumant la situation active et passive de la société.

Les commissaires devront soumettre à l'assemblée générale des actionnaires le résultat de leurs activités, accompagné des propositions jugées appropriées, et lui faire connaître la méthode utilisée pour le contrôle des inventaires.

Au cas où l'article 256 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés devient applicable les comptes annuels de la société ne seront plus contrôlés par un ou plusieurs commissaires, mais par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par l'assemblée générale des actionnaires parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Le ou les réviseurs d'entreprises exerceront leurs fonctions suivant le prescrit de la loi.

Titre V. Assemblée générale

- Art. 19. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la commune où est établi le siège social, à l'endroit et à l'heure indiqués dans l'avis de convocations, le quinze juin. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale sera reportée au jour ouvrable suivant.
- Art. 20. Une assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes. Elle doit être convoquée à la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social. Une telle demande devra inclure l'ordre du jour.

Elle se réunit également dans la commune où est établi le siège social, à la date, au lieu et à l'heure indiqués dans l'avis de convocation.

Les points figurant à l'ordre du jour devront être indiqués dans l'avis de convocation.

- Art. 21. L'assemblée générale des actionnaires pourra se réunir sans convocation préalable, à condition que la totalité des actionnaires soit présente ou représentée et déclare avoir été informée de l'ordre du jour soumis à la délibération.
 - Art. 22. Chaque actionnaire a le droit de vote aux assemblées générales, chaque action donnant droit à une voix.
- Art. 23. L'assemblée générale des actionnaires statuera conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et toutes ses modifications légales.

Les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité simple des voix, à l'exception des résolutions des assemblées générales extraordinaires convoquées aux fins d'une modification des statuts, auquel cas les dispositions légales en matière de quorum de présence et de majorité seront d'application.

Art. 24. Les assemblées générales des actionnaires sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par le vice-président, ou, en l'absence de celui-ci, par un administrateur ou un actionnaire ou un représentant d'un actionnaire, choisis par l'assemblée générale.

Le président de l'assemblée nomme un secrétaire et l'assemblée choisit les deux scrutateurs.

Art. 25. Les délibérations de l'assemblée générale des actionnaires seront consignées dans des procès-verbaux mentionnant les résolutions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires pourraient demander l'inscription.

Les procès-verbaux seront signés par les membres du bureau et les actionnaires qui le demandent.

Les copies et les extraits de ces procès-verbaux seront certifiés conformes par deux administrateurs.

Titre VI. Exercice comptable, Distribution des bénéfices

Art. 26. L'exercice comptable de la société commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la société seront arrêtés et le conseil d'administration dressera un inventaire, indiquant l'actif et le passif de la société, avec, en annexe, un résumé de tous les engagements de la société et les dettes des administrateurs, commissaires et directeurs envers la société.

Le conseil d'administration établira le bilan et le compte des profits et pertes en prenant soin d'y procéder aux amortissements nécessaires.

Le conseil d'administration a la liberté la plus absolue pour l'évaluation des créances et de toutes les valeurs composant l'actif de la société.

Il remettra les documents au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires aux commissaires chargés de dresser un rapport présentant toutes leurs propositions et indiquant la méthode utilisée pour le contrôle des inventaires.

Art. 27. Quinze jours avant l'assemblée générale des actionnaires, le bilan et le compte de profits et pertes seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

Le conseil d'administration devra soumettre un rapport de gestion à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 28. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des engagements de la société et de l'amortissement, constitue le bénéfice net de la société,

Sur ce bénéfice, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation de fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social. Il devra cependant être repris jusqu'à la reconstitution complète de la réserve si, à un moment donné, et pour quelque raison que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Parallèlement à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires pourra constituer d'autres réserves de bénéfices non distribuables.

Art. 29. Les dividendes seront payés à l'endroit et à la date fixés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 30. Sous réserve des dispositions légales, l'assemblée générale des actionnaires pourra décider d'affecter en tout ou en partie les bénéfices et les réserves autres que celles stipulées non-distribuables de par la loi ou les statuts à l'amortissement du capital, moyennant le remboursement au pair de toutes les actions ou de certaines de celles-ci, désignées par tirage au sort, sans pour autant réduire le capital indiqué.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 31. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. Election de domicile

Art. 32. Pour tout ce qui concerne l'exécution des présents statuts, les administrateurs, commissaires, directeurs ou fondés de pouvoirs, non domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg, devront élire domicile dans l'arrondissement judiciaire dans lequel est établi le siège social.

A défaut de cette élection de domicile, dûment signifiée à la société, le domicile sera censé élu de plein droit au siège social où toutes sommations, significations et notifications seront valablement faites.

Titre IX. Dispositions générales

- Art. 33. Pour tous points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.
 - Art. 34. La version anglaise des présents statuts fera foi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille trois.
 - 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été satisfaites.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des dépenses encourues par la société en raison de sa constitution à environ deux mille six cent cinquante euros (2.650,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après délibération, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1. M. Ziad Rawashdeh, directeur, demeurant à Grand-Saconnex / Genève, Suisse, 14 Chemin des Massettes,
- 2. M. Ahmed Raçi Özen, directeur général d'assurances, demeurant à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, 16, rue de la Liberté,
 - 3. M. Mohamed Boulif, employé, demeurant à Messancy, Belgique, 38, rue du Castel,
- 4. Mme Lucy Dupong, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de deux mille et quatre.

Deuxième résolution

A été désignée comme commissaire:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l, 400, route d'Esch, Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de deux mille et quatre.

Troisième résolution

Le conseil d'administration pourra nommer un de ses membres en tant qu'administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière des affaires de la société, celui-ci sera autorisé à engager la société par sa seule signature dans les limites de son mandat.

Quatrième résolution

L'adresse du siège social est établie à L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, certifie par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française à la demande desdits comparants, et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: L. Dupong, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 10 juin 2003, vol. 402, fol. 80, case 5. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 2 juillet 2003.

M. Lecuit.

(035705.3/243/533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

FLEMING (FCP) AKTIEN STRATEGIE WELT MANAGEMENT, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 65.401.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Company Administration

Signature

(035827.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

CERES, COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCES ET DE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 25.267.

L'an deux mille trois, le cinq juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE EUROPEEN-NE DE REASSURANCES ET DE SERVICES S.A., en abrégé CERES ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit alors de résidence à Mersch en date du 10 décembre 1986, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 80 du 2 avril 1986,

modifié suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit en date du 12 juin 1987, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 279 du 10 octobre 1987,

modifié suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit en date du 23 janvier 1990, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 285 du 18 août 1990,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mai 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 396 du 17 août 1996,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 février 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 357 du 20 mai 1999,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mai 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 422 du 14 juin 2000,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 103 du 3 février 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 25 267.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Claude Stiennon, Directeur général, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Nathalie Krachmanian, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Fabienne Pitsch, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

- I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Réduction du capital social à concurrence de 1.275.000,- EUR pour le ramener de son montant actuel de 2.500.000,- EUR à 1.225.000,- EUR par remboursement aux actionnaires et réduction de la valeur nominale des actions.
 - 2.- Modification de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
- «**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent vingt-cinq mille Euros (1.225.000,- EUR) divisé en deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de quatre Euros et quatre-vingt-dix Cents (4,90 EUR) chacune.» 3.- Divers.

Il: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital souscrit actuellement de deux millions cinq cent mille Euros (2.500.000,-EUR) à un million deux cent vingt-cinq mille Euros (1.225.000,-EUR) par réduction de la valeur nominale des actions actuellement de dix Euros (10,-EUR) à quatre Euros et quatre-vingt-dix Cents (4,90 EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé, après expiration d'un mois après la publication du présent acte au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, à rembourser aux actionnaires en proportion des actions qu'ils détiennent, le montant total de un million deux cent soixante-quinze mille Euros (1.275.000,- EUR).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent vingt-cinq mille Euros (1.225.000,- EUR) divisé en deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de quatre Euros et quatre-vingt-dix Cents (4,90 EUR) chacune.» Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Stiennon, N. Krachmanian, F. Pitsch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, vol. 139S, fol. 28, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 juillet 2003.

P. Decker.

(035575.3/206/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

CERES, COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCES ET DE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 25.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 juillet 2003.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(035578.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

GEMARLUX, SOCIETE POUR LA GESTION MARITIME LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 35.282.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le cinq juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société anonyme GECALUX S.A., établie et ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 22.094,

ici représentée par Monsieur Claude Dierkens, Directeur Général, demeurant à Luxembourg.

Lequel comparant déclare:

Que la prédite société GECALUX S.A. est la seule actionnaire représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme SOCIETE POUR LA GESTION MARITIME LUXEMBOURGEOISE, en abrégé GEMARLUX, ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch en date du 19 novembre 1990, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 480 du 27 décembre 1990,

Modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 3 août 1994, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 476 du 22 novembre 1994,

modifiée suivant acte sous seing privé de l'assemblée générale le 26 avril 1999, en application de l'article 1^{er} de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, N° 660 du 1^{er} Septembre 1999,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 3 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 103 du 3 février 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 35.282.

Que ladite société SOCIETE POUR LA GESTION MARITIME LUXEMBOURGEOISE, en abrégé GEMARLUX a un capital social de 125.000,- EUR divisé en 5.000 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

Que ladite société GECALUX S.A. qui détient toutes les actions, décide de dissoudre avec effet immédiat la société SOCIETE POUR LA GESTION MARITIME LUXEMBOURGEOISE, en abrégé GEMARLUX sans liquidation des avoirs sociaux.

Que l'activité de la société a cessé, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout le passif de la société dissoute, dont ne dépend aucun immeuble; que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société.

Les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans par l'actionnaire unique en son siège social à L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par le notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dierkens, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, vol. 139S, fol. 28, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 juillet 2003.

P. Decker.

(035565.3/206/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 42.020.

EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires tenues le 30 avril 2003 a décidé:

- La décharge des administrateurs à la date de la présente assemblée et de Monsieur Steven R. Fenton qui a démissionné en date du 5 septembre 2002.
- La réélection de Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Monsieur James M. Brown, Monsieur William Bannister-Parker, Monsieur Koenraad Foulon and Monsieur Lam Nguyen-Phuong en tant qu'administrateurs.
 - Le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND

J-F. Richard

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035816.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

CAPITAL INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 8.833.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

Signature.

(035828.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

IB MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 47.699.

Comptes annuels

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, tenue au siège social de la Société, en date du 16 juin 2003, a décidé d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires a accepté la nomination de THIBAULT MANAGEMENT SERVICES S.A. en remplacement de INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036263.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

NEW EUROPE EAST INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 42.020.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

Signature.

(035830.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL SMALL COMPANIES FUND,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis. R. C. Luxembourg B 77.975.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

Signature.

(035831.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

CAPITAL ITALIA REPURCHASE COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis. R. C. Luxembourg B 8.459.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

Signature.

(035834.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

GIO-IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 32, rue du 10 Septembre. R. C. Luxembourg B 59.202.

L'an deux mille trois, le seize juin.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GIO-IMMOBILIERE S.A. R. C. B n° 59.202 avec siège social à L-4320 Esch-sur-Alzette, 32, rue du 10 Septembre.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Biagio Virduzzo, agent immobilier, demeurant 11, rue des Ardennes, L-1135 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raffaele Virduzzo, employé, demeurant 11, rue des Ardennes, L-1135 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianni Virduzzo, employé, demeurant 11, rue des Ardennes, L-1135 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Remplacement d'un administrateur
- Nomination d'un deuxième administrateur-délégué
- Décharge à l'ancien administrateur

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Nouveau Conseil d'Administration:

est nommé deuxième administrateur-délégué: Monsieur Gianni Virduzzo, employé, demeurant 11, rue des Ardennes, L-1135 Luxembourg, il remplace l'ancien administrateur Madame Isabella Spinelli, sans profession, demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

Décharge est donnée à l'ancien administrateur: Madame Isabella Spinelli, sans profession, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Est nommé administrateur: Monsieur Raffaele Virduzzo, employé, demeurant 11, rue des Ardennes, L-1135 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10.30 heures.

Dont procès-verbal, passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

B. Virduzzo / R. Virduzzo / G. Virduzzo

Président / Secrétaire / Scrutateur

Liste de présence à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 16 juin 2003 au siège de la société

Actionnaire Actions Procuration Signature
Biagio Virduzzo 999
Isabella Spinelli 1
Total 1.000

Le Bureau

B. Virduzzo / R. Virduzzo / G. Virduzzo

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00937. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036012.3/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

FINANCIERE DES BERGUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 40.836.

Constituée en date du 3 juillet 1992 suivant acte reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 519 du 11 novembre 1992.

Statuts modifiés en date du 28 septembre 2000, par assemblée générale ordinaire des actionnaires, publié au Mémorial, Recueil C n° 1565 du 30 octobre 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société FINANCIERE DES BERGUES S.A., tenue au siège social, le 22 mai 2003 à 10.00 heures que:

- Monsieur Paul-Eric Fonjallaz, demeurant à CH-Genève, a démissionné de son mandat d'administrateur et de ses fonctions d'administrateur-délégué et président du conseil d'administration, avec effet au 22 mai 2003.

Décharge pleine et entière lui est accordée jusqu'à cette date.

- Monsieur Jean-Jacques Robert, demeurant à CH-Genève et Monsieur Gerhard Bach, demeurant à CH-La Rippe, sont nommés nouveaux administrateurs.

Monsieur Jean-Jacques Robert est nommé administrateur-délégué et président du conseil d'administration.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leur prédécesseur.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035858.3/622/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

ZORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R.C. Luxembourg B 45.926.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(036389.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

BEAUTYMED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 84.865.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg
- Madame Katarina Suter, assistante de direction, demeurant professionnellement au 19, Nordstrasse, Zurich Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:
 - AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06901. – Recu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036143.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

BLAZE FINANCE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 88.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

G. Lecuit.

(036329.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

SAVALMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 45.473.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 13 mai 2002

1. L'Assemblée Générale a approuvé les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2001.

L'Assemblée Générale a décidé d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat couvrant l'exercice social clos au 31 décembre 2001.

2. Capital souscrit

L'Assemblée Générale a décidé de convertir, avec effet au 1er janvier 2002, la devise d'expression du capital souscrit actuellement fixé à 10.000.000,- LUF (dix millions de francs luxembourgeois) de francs luxembourgeois (LUF) en euros (€). En conséquence à ce qui précède, le montant du capital souscrit est fixé à 247.893,52 € (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents).

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital souscrit à concurrence de 106,48 € (cent six euros et quarante-huit cents) par incorporation de bénéfices reportés pour le porter de son montant actuel de 247.893,52 € (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents) à 248.000,- (deux cent quarante-huit mille euros). En conséquence à ce qui précède, la valeur nominale des actions est fixée à 2.480,- € (deux mille quatre cent quatre-vingts euros).

L'Assemblée Générale a décidé que soient échangées les 100 (cent) actions reflétant le capital souscrit en francs luxembourgeois contre 100 (cent) actions reflétant le capital souscrit en euros.

L'Assemblée Générale a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à 248.000,- € (deux cent quarante-huit mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 2.480,- € (deux mille quatre cent quatre-vingt euros) chacune.»

3. Capital autorisé

L'Assemblée Générale a décidé de convertir, avec effet au 1er janvier 2002, la devise d'expression du capital autorisé actuellement fixé à 100.000.000,- LUF (cent millions de francs luxembourgeois) de francs luxembourgeois (LUF) en euros (€). En conséquence à ce qui précède, le montant du capital autorisé est fixé à 2.478.935,25 € (deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents).

Sur rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale a décidé de porter le montant du capital autorisé actuellement de 2.478.935,25 € (deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents) à 2.480.000,- € (deux millions quatre cent quatre-vingt mille euros). En conséquence à ce qui précède, la valeur nominale des actions est fixée à 2.480,- € (deux mille quatre cent quatre-vingt euros).

L'Assemblée Générale a décidé de modifier le troisième alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, fixé à 2.480.000,- € (deux millions quatre cent quatre-vingt mille euros) qui sera représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 2.480,- € (deux mille quatre cent quatre-vingt euros) chacune.»

4. Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire Maître Simone Retter, Monsieur Marc Hoffmann et Madame Asa Hoffmann dans leurs fonctions d'administrateurs, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2002.

5. Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale décide de reconduire Monsieur André Meder dans ses fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, réf. LSO-AC02472. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(036149.3/1005/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

NORPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet. R. C. Luxembourg B 42.281.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 28 mai 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.

Les mandats de Madame Gaby Trierweiler

Monsieur Brunello Donati Monsieur Lucio Velo

en tant qu'administrateurs, ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2009.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 28 mai 2003

Il résulte dudit procès-verbal que le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de Madame Gaby Trierweiler, en tant qu'administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle selon les articles 9 et 10 des statuts, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036363.3/800/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

WINCONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian. R. C. Luxembourg B 53.750.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 5 juin 2003 à Luxembourg

L'Assemblée générale décide de renouveler:

- le mandat du Commissaire aux comptes de DEBELUX AUDIT pour une durée de quatre ans. Son mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2007;
- le mandat des Administrateurs à savoir: Madame Gilberte Baudry, Monsieur Maurice Houssa, Monsieur Daniel Van der Plaasche, pour une durée de quatre ans. Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2007.

Pour réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036454.3/1682/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

NORPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 42.281.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(036372.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

NORPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 42.281.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(036369.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

VENTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 28.088.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(036400.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

SIPE S.A., SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES, Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 41.240.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 20 mai 2003

Sont présents:

- Madame Madeleine Meis, administrateur-délégué;
- La société anonyme ADAMAS, dont le siège social sis 6-12, rue du Fort Wallis à 2016 Luxembourg, laquelle est représentée à la présente assemblée par les personnes dûment autorisées, administrateur.
- PAT HOLDING dont le siège social 6-12, rue du Fort Wallis à 2016 Luxembourg, laquelle est représentée à la présente assemblée par les personnes dûment autorisées, administrateur.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Madeleine Meis.

Ordre du jour:

- Transfert du siège social.

Délibérations

Après avoir délibéré, le conseil d'administration prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le transfert du siège social vers le 6-12, rue du Fort Wallis L-2016 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2003. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.30 heures.

M. Meis

Administrateur-délégué

Enregistré à Diekirch, le 28 mai 2003, réf. DSO-AE00182. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(036484.3/664/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

BC CO-INV LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 61.796.

Les comptes annuels au 30 avril 2000, enregistrés à Luxembourg, le 1er juillet 2003, réf. LSO-AG00076, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(036402.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

CLARIDON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1360 Luxembourg, Luxair Logistic Center. R. C. Luxembourg B 94.162.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christopher Scott, company director, residing in 1 The Meadows, INGRAVE ESSEX CM13 3RL (United Kingdom), hereby represented by:

Mr Camille Goffinet, employee, residing in 13, rue Principale, L-3380 Noertzange,

by virtue of a power of attorney, given in INGRAVE ESSEX (United Kingdom), on June 4, 2003.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law by the name of CLARIDON LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereafter the «Company»).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object

The object of the Company is to act as a national and international freight forwarder, also acting as customs broker, in warehousing, without owing any means of transportation.

Other purposes for which the Company is formed are to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favors the realization of its objects.

Art. 3. Registered office

The Company has its registered office in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Corporate capital

Art. 4. Capital

The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) ordinary shares having a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares

The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the law on commercial companies dated 10th August, 1915, as amended (the «Law»), to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

Chapter III.- Management - Meeting of the board of managers - Representation - Authorized signatories

Art. 8. Management

The Company is administered by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meeting of the board of managers

Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the managers, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented

Decisions of the board of managers are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 10. Representation - Authorized signatories

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 10 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of share-holders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Liability of managers

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV.- Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the «Secretary»). The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General Meetings of Shareholders

Art. 13. Annual general meeting

The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within six months after the close of the financial year.

Art. 14. Shareholders' voting rights

Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

Art. 15. Quorum - Majority

Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution, the passing of resolutions in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of a resolution passed at a general meeting of shareholders.

The sole shareholder exercises the powers of the general meeting.

The decisions of the sole shareholder which are taken in the scope of the above paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Any reference to shareholders' meeting shall mutatis mutandis refer to a resolution passed in writing in the above form.

Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 16. Financial year

The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 17. Financial statements

Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 18. Inspection of documents

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits - Reserves

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 15 of these Articles of Association, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 21. Liquidation

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 22. Statutory Auditor - External Auditor

In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 23. Reference to Legal Provisions

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscriptions and payment

Mr Christopher Scott, prenamed wishes to subscribe all five hundred (500) and to pay them by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) as contribution to the nominal share capital is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who hereby witnesses the existence of the above in respect of the Law.

Transitory Provisions

By way of derogation article 16 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from June 27, 2003 to December 31, 2003.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand one hundred and twenty euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company, has adopted the following resolutions:

1) The sole shareholder appoints as sole manager its managers for an unlimited period:

Mr Camille Goffinet, employee, residing in 13, rue Principale, L-3380 Noertzange.

2) The registered office is established at L-1360 Luxembourg, «Luxair Logistic Center».

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorherstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und drei, am siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtswohnsitz in Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg):

Ist erschienen

Herr Christopher Scott, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in 1, The Meadows, INGRAVE ESSEX CM13 3RL (Vereinigtes Königsreich),

hier vertreten durch:

Herrn Camille Goffinet, Angestellter, wohnhaft in 13, rue Principale, L-3380 Noertzange,

auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in INGRAVE ESSEX (Vereinigtes Königsreich), am 4. Juni 2003.

Vorerwähnte Vollmacht, wird der vorliegenden Urkunde, nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar, als Anlage beigeheftet um bei den Registerbehörden zusammen mit der Urkunde eingetragen zu werden.

Der Erschienene hat in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung der hiermit gegründeten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) wie folgt aufzusetzen:

Kapitel I. - Name - Dauer - Gegenstand - Sitz

Art. 1. - Name und Dauer

Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischen Recht mit der Bezeichnung CLARIDON LUXEMBOURG, S.à r.l. (nachfolgend die «Gesellschaft»).

Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 2. - Gegenstand der Gesellschaft

Gegenstand der Gesellschaft ist die nationale und internationale Spedition, sowie Zollagentur und Lagerhaltung, jedoch ohne eigene Transportmittel.

Weiterer Gegenstand der Gesellschaft ist die Vornahme aller unmittelbar oder mittelbar mit dem Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen jeglicher Form in Zusammenhang stehender Geschäfte, sowie die Verwaltung, die Kontrolle und die Förderung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel in Immobilien anlegen; sie kann sie zur Bildung, Verwaltung, Förderung und Veräußerung ihrer Vermögenswerte in der jeweils bestehenden Zusammensetzung benutzen und insbesondere, jedoch nicht ausschließlich, in ihren Wertpapierbestand beliebigen Ursprungs anlegen, um sich an der Gründung, Entwicklung und Beherrschung von Unternehmen zu beteiligen und im Wege von Anlage, Zeichnung, Übernahme oder Optionen Wertpapiere und Rechte des geistigen Eigentums zu erwerben, diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder sonstwie zu veräußern, Lizenzen zur Verwertung von Rechten des geistigen Eigentums zu erhalten oder zu gewähren, sowie Unternehmen, an denen die Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar beteiligt ist, sowie Konzernen oder zu deren Vorteil Unterstützung - einschließlich finanzieller Unterstützung, Darlehen, Vorauszahlungen oder Garantien - zu gewähren.

Die Gesellschaft kann jede gewerbliche oder wirtschaftliche Tätigkeit ausüben, die der Erreichung des Gesellschaftszwecks direkt oder indirekt dient.

Art. 3. - Gesellschaftssitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt (Grossherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung ihres Gesellschafters oder - bei mehreren Gesellschaftern - durch Gesellschafterbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Kapitel II. - Gesellschaftskapital

Art. 4. - Stammkapital

Das Stammkapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in fünfhundert (500) ordentliche Geschäftsanteile im Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) eingeteilt.

Das gezeichnete Stammkapital kann durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters beziehungsweise durch Beschluss der Gesellschafter-versammlung nach Maßgabe der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Beschlussfassung geändert werden.

Art. 5. - Gewinnbeteiligung

Jeder Geschäftsanteil berechtigt nach dem direkten Verhältnis der bestehenden Geschäftsanteile zu einem Bruchteil am Gesellschaftsvermögen und -gewinn.

Art. 6. - Übertragung von Geschäftsanteilen

Im Falle eines Alleingesellschafters sind die Anteile frei an Dritte, die keine Gesellschafter sind, übertragbar.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, bedarf die Übertragung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Dritte der Genehmigung der Generalversammlung, Gesellschafter, die drei Viertel des eingezahlten Kapitals vertreten. Es bedarf keiner solchen Genehmigung für die Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern.

Die Genehmigung einer Übertragung im Todesfall bedarf der Zustimmung von mindestens drei Vierteln des Gesellschaftskapitals, welches von den Überlebenden gehalten wird.

Art. 7. - Rückkauf von Geschäftsanteilen

Die Gesellschaft ist befugt, vorbehaltlich der Einhaltung der Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 bezüglich Handelsgesellschaften (nachfolgend das «Gesetz») Anteile an ihrem eigenen Kapital zu erwerben.

Der Erwerb und die Veräußerung von im Stammkapital der Gesellschaft befindlichen Geschäftsanteilen bedarf eines Beschlusses, dessen Form und Bedingungen von der Gesellschafterversammlung festzulegen sind.

Kapitel III. - Geschäftsführung - Geschäftsführersitzungen - Vertretung - Vertretungsvollmachten Art. 8. - Geschäftsführung

Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet. Im Falle einer Mehrheit von Geschäftsführern bilden diese die Geschäftsführung. Der/die Geschäftsführer muß/müssen nicht Gesellschafter sein. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung ist berechtigt; zu jeder Zeit und ad nutum (ohne Grund) den Rücktritt eines Geschäftsführers zu fordern und ihn zu ersetzen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Vergütung der Geschäftsführer, sowie die Dauer und Bedingungen für ihre Bestellung.

Art. 9. - Versammlungen - Geschäftsführerversammlungen

Die Geschäftsführerversammlungen können von jedem Geschäftsführer einberufen werden.

Die Geschäftsführer werden einzeln zu jeder Geschäfts-führerversammlung einberufen. Außer in Dringlichkeitsfällen, die in der Einberufungsmitteilung zu spezifizieren sind, oder außer bei vorheriger Genehmigung aller Geschäftsführer soll der Einberufung eine mindestens achttägige Einberufungsfrist vorhergehen.

Die Versammlung kann ordnungsgemäß abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind.

Die Versammlungen finden an dem Ort, an dem Tage und zu der Zeit statt, die in der Einberufung festgelegt sind.

Die Geschäftsführer können mittels schriftlicher Genehmigung, mittels Telefax oder in der jeweils geeigneten Kommunikationsform auf die Einberufung verzichten. Eine separate Einberufung ist nicht nötig, wenn Zeit und Ort der Versammlungen im Rahmen eines zuvor durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Terminplans festgelegt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich auf den Geschäfts-führerversammlungen durch einen schriftlich, mittels Telefax oder anderer geeigneter Kommunikationsmittel von ihm ernannten Bevollmächtigten vertreten lassen.

Ein Geschäftsführer kann mehrere seiner Kollegen vertreten; es müssen jedoch wenigstens zwei Geschäftsführer an einer Versammlung teilnehmen.

Die Geschäftsführer können mittels Konferenzschaltung, Videoschaltung oder jeglicher Kommunikationsform, die es allen Teilnehmern erlaubt mitzuhören, an einer Geschäftsführerversammlung teilnehmen. Die Teilnahme an einer Versammlung mittels der vorgenannten Instrumente ist einer persönlichen Teilnahme gleichzustellen.

Die Geschäftsführung ist nur ordnungsgemäß beratungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit ihrer Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Geschäftsführungsbeschlüsse bedürfen der absoluten Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

In Dringlichkeitsfällen haben von allen Geschäftsführern unterzeichnete Beschlüsse die gleiche Rechtskraft wie Beschlüsse im Rahmen einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung. Solche Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder mehreren Kopien ein und desselben Beschlusses erscheinen und erhalten Beweiskraft mit Brief, Telefax oder Telex.

Art. 10. - Vertretung - Zeichnungsberechtigung

In Geschäften mit Dritten ist/sind der/die Geschäftsführer jederzeit dazu ermächtigt, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Geschäfte zu tätigen, welche im Einklang mit dem Gesellschaftszweck und den Bestimmungen von Artikel 10 der Satzung liegen.

Alle durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung nicht ausdrücklich der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Rechte fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder - bei mehreren Geschäftsführern - der Geschäftsführung. Ist nur ein Geschäftsführer vorhanden, ist der vorhandene Geschäftsführer alleine zur Vertretung der Gesellschaft berechtigt. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer gemeinschaftlich vertreten. Die Gesellschafter können aus der Geschäftsführung einen oder mehrere (Generalgeschäftsführer) Hauptgeschäftsführer ernennen, welche(r) Alleinvertretungsbefugnis hat/haben, vorausgesetzt jedoch, sie überschreiten die der Geschäftsführung übertragenen Befugnisse nicht.

Der Geschäftsführer oder - bei mehreren Geschäftsführern - die Geschäftsführung kann seine Befugnisse für die Vornahme bestimmter Aufgaben an einen oder mehrere ad hoc Vertreter weiterdelegieren.

Der Geschäftsführer oder - bei mehreren Geschäftsführern - die Geschäftsführung bestimmt die Verantwortungen und (falls zutreffend) die Vergütung seines/seiner Vertreter, die Dauer ihrer Vertretung sowie alle sonstigen etwaigen Bedingungen in Zusammenhang mit ihrer Beauftragung.

Art. 11. - Haftung der Geschäftsführer

Der/die Geschäftsführer haften aufgrund ihrer Position nicht persönlich für im Namen der Gesellschaft eingegangene Verpflichtungen, solange diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung der Gesellschaft und den geltenden Bestimmungen des Gesetzes stehen.

Die Gesellschaft kann den Geschäftsführern und leitenden Angestellten sowie deren Erben, Testamentsvollstreckern und Nachlassverwaltern Freistellung zusichern von den Kosten, die diesen in vernünftigem Rahmen in Zusammenhang mit Klagen, Prozessen oder Verfahren entstehen, in die sie aufgrund der Tatsache als Prozesspartei verwickelt wurden, dass sie Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft oder - auf eigenes Verlangen - einer anderen Gesellschaft waren, an der die Gesellschaft beteiligt oder deren Gläubiger sie ist, und gegen die sie keinen Schadenersatzanspruch geltend machen können; diese Freistellung gilt nicht, wenn sie im Rahmen dieser Klagen, Prozesse und Verfahren der groben Fahrlässigkeit oder schweren Pflichtverletzung für schuldig befunden wurden. Im Falle eines Vergleiches erfolgt eine Entschädigung nur im Zusammenhang mit den Angelegenheiten, welche von dem Vergleich abgedeckt werden, und insofern als der Gesellschaft von einem Rechtsberater bestätigt wird, daß die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorstehende Recht auf Entschädigung schließt andere etwaige rechtliche Ansprüche nicht aus.

Kapitel IV. - Schriftführer

Art. 12. - Bestellung eines Schriftführers

Die Gesellschafterversammlung kann durch einfachen Beschluß einen Schriftführer der Gesellschaft (der 'Schriftführer') ernennen.

Der Schriftführer, der kein Geschäftsführer sein muß, fungiert als Protokollführer in den Geschäftsführerversammlungen und, sofern durchführbar, in den Gesellschafterversammlungen; er führt die Akten und Protokolle der Geschäftsführer und der Gesellschafterversammlungen und die von ihnen durchgeführten Transaktionen in einem speziell zu diesem Zweck geführten Buch; er übernimmt dieselben Aufgaben für alle eventuell von der Geschäftsführung beauftragten Ausschüsse. Der Schriftführer kann seine Befugnisse auf eine oder mehrere Person/en delegieren, sofern er für diese delegierten Aufgaben verantwortlich bleibt.

Der Schriftführer ist befugt, im Namen der Gesellschaft Zertifikate und Auszüge auszustellen, die der Vorlage bei Gericht beziehungsweise Dritten zur Vorlage als amtliche Unterlagen dienen.

Kapitel V. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. - Jahresgeneralversammlung und außerordentliche Gesellschafterversammlung

Die Jahresgeneralversammlung findet jährlich innerhalb von sechs Monaten nach Abschluss des jeweils vorhergehenden Geschäftsjahres am Sitz der Gesellschaft oder jedem anderen, in der Einberufungsmitteilung genannten Ort in Luxemburg statt.

Art. 14. - Stimmrechte der Gesellschafter

Jeder Gesellschafter hat das Recht, an der Gesellschafterversammlung teilzunehmen, unabhängig davon, wie viele Anteile er besitzt.

Die Stimmrechte der Gesellschafter bestimmen sich nach der Zahl der von ihnen gehaltenen Anteile.

Jeder Gesellschafter kann sich auf der Gesellschafterversammlung durch einen bevollmächtigten Vertreter, der kein Gesellschafter sein muß, vertreten lassen.

Art. 15. - Quorum - Mehrheit

Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind nur dann ordnungsgemäß, wenn sie von einer Mehrheit von Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals besitzen, angenommen werden.

Beschlüsse, die Satzungsänderungen oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft zu Gegenstand haben, können nur durch eine Mehrheit von Gesellschaftern angenommen werden, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals besitzt.

Anstatt auf einer Gesellschafterversammlung können Beschlüsse auch schriftlich von allen Gesellschaftern angenommen werden. In diesem Fall wird jedem Gesellschafter ein Entwurf des Beschlusses übermittelt, welchen er unterzeichnet. Die Beschlussfassung durch Unterzeichnung einer oder mehrerer Zweitausfertigungen hat die gleiche Rechtskraft wie die auf einer einberufenen Gesellschafterversammlung gefassten Beschlüsse.

Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus.

Die in Anwendung des vorstehenden Absatzes gefassten Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden protokolliert oder als Bericht abgefaßt oder schriftlich niedergeschrieben.

Alle Verweise auf Gesellschafterversammlungen beziehen sich mutatis mutandis auf einen in der vorstehend beschriebenen Form schriftlich gefassten Beschluss.

Kapitel VI.- Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverwendung

Art. 16. - Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Art. 17. - Jahresabschluss

Die Bücher werden jährlich abgeschlossen, und der Geschäftsführer oder - bei mehreren Geschäftsführern - die Geschäftsführung erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 18.- Einsicht in die Unterlagen

Jeder Gesellschafter ist berechtigt, am Sitz der Gesellschaft Einsicht in die oben genannte Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zu nehmen.

Artikel 19. - Gewinnverwendung

Vom ausgeschütteten Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zurückzulegen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals erreicht.

Die Verteilung des Restbetrags erfolgt nach dem Verhältnis der Geschäftsanteile. Die Gesellschafterversammlung kann nach Maßgabe der geltenden gesetzlichen Bestimmungen die Ausschüttung einer oder mehrerer Zwischendividende/n beschließen.

Kapitel VII. - Auflösung - Liquidation

Artikel 20. - Auflösung

Zahlungsunfähigkeit, Bankrott und andere Verfahren gegen einen Geschäftsführer sind keine Gründe für die Auflösung der Gesellschaft. Die Gesellschafter müssen der Auflösung und Liquidation sowie den darauf anwendbaren Bedingungen nach Maßgabe von Artikel 15 der vorliegenden Satzung zustimmen.

Artikel 21.- Liquidation

Die Liquidation erfolgt bei Auflösung der Gesellschaft durch einen oder mehrere Liquidator/en, die keine Gesellschafter sein müssen und von den Gesellschaftern ernannt werden, die auch ihre Befugnisse und Bezüge festlegen.

Kapitel VIII.- Abschlussprüfung

Art. 22.- Wirtschaftsprüfer - Abschlussprüfer

Gemäß Artikel 200 des Gesetzes muss die Gesellschaft nur in den Fällen von einem Abschlussprüfer geprüft werden, wenn die Anzahl der Gesellschafter 25 überschreitet. Ein externer Abschlussprüfer muss beauftragt werden, wenn die Befreiungen unter Artikel 256 und Artikel 215 des Gesetzes keine Anwendung finden.

Kapitel IX.- Anwendbares Recht

Artikel 23. - Bezugnahme auf die gesetzlichen Bestimmungen

In allen im Rahmen der vorliegenden Satzung nicht ausdrücklich geregelten Angelegenheiten wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Zeichnung und Einzahlung

Herr Christopher Scott, vorgenannt, erklärt alle fünfhundert (500) Anteile der Gesellschaft zu zeichnen und zahlt diese mit einer Bargeldeinlage.

Alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Stammanteile sind gezeichnet worden und die gezeichneten Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Übergangsbestimmungen

In Abweichung von den Bestimmungen von Artikel 16 der vorliegenden Satzung beginnt das laufende Geschäftsjahr der Gesellschaft am 27. Juni 2003 und endet am 31. Dezember 2003.

Kostenvoranschlag

Alle Aufwendungen, Kosten, Honorare und Gebühren, die der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr tausendeinhundertzwanzig Euro geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Unmittelbar nach der Gründung fasste der Alleingesellschafter, der das gesamte gezeichnete Stammkapital der Gesellschaft vertritt, folgende Beschlüsse:

1) Die Versammlung bestellt zum alleinigen Geschäftsführer für unbestimmte Dauer:

Herr Camille Goffinet, Angestellter, wohnhaft in 13, rue Principale, L-3380 Noertzange.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist L-1360 Luxemburg «Luxair Logistic Center».

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Partei bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend ist.

Zu Urkunde dessen wurde die vorliegende notarielle Urkunde am eingangs genannten Datum aufgesetzt.

Nach Verlesung der Urkunde hat der Bevollmächtigte der erschienenen Partei zusammen mit uns, dem Notar, die vorstehende Originalurkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: C. Goffinet, J.J. Wagner.

Einregistriert in Esch/Alzette, am 1. Juli 2003, Band 877, Blatt 75, Feld 12. - Erhalten 125 euros.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 2. Juli 2003.

J. J. Wagner.

(036578.3/239/444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

STEELBRIDGE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2014 Luxemburg, 24, avenue Marie-Thérèse. H. R. Luxemburg B 94.163.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddrei, den neunzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft luxemburger Rechts MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxemburg,

hier vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder:

- a) Frau Christine Louis-Haberer, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg;
- b) Herr Charles Kaufhold, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg;
- 2.- Die Gesellschaft englischen Rechts NEWPOOL LIMITED, mit Sitz in 120 East Road, London, N1 6AA (England), hier vertreten durch:

Herrn Charles Kaufhold, vorgenannt,

auf Grund einer ihm erteilten Generalvollmacht, gegeben zu London (England), am 11. November 2002.

Eine Ablichtung vorerwähnter Generalvollmacht, nachdem sie von allen Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Vorgenannte Komparenten, handelnd wie erwähnt, ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von den vorgenannten Parteien zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

- **Art. 1.** Es wird hiermit eine luxemburgische Holdinggesellschaft gegründet, unter der Bezeichnung STEELBRIDGE HOLDING S.A.
 - Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

- Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.
- **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Fabrikmarken, Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Recht erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen Sie direkt maßgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuß oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird nicht gewerblich aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaft abwickeln und von Artikel 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt zweihundertfünfzigtausend Euro (250.000,- EUR) und ist eingeteilt in zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien mit einem Nennwert von je hundert Euro (100,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingung ihre eigenen Aktien erwerben.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefaßter Beschluß, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anläßlich einer Verwaltungsratssitzung gefaßter Beschluß.

- Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.
- Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Die erste Person, an die die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen wird, kann durch die erste Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden.

- Art. 12. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.
- Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

- Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.
- Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Dienstag des Monats April eines jeden Jahres um 11.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

- Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20 % des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.
- Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft des Recht, die Ausübung alle Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluß, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschußdividenden zahlen. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluß der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.

Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahr 2004 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

Kapitalzeichnung - Einzahlung

Die zweitausendfünfhundert (2'500) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1 Die Gesellschaft MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., vorbezeichnet, fünfzig
Aktien 50
2 Die Gesellschaft NEWPOOL LIMITED, vorgenannt, zweitausendvierhundertfünfzig Aktien 2.450
Total: zweitausendfünfhundert Aktien

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe und in bar eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von zweihundertfünfzigtausend Euro (250.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung entstehen, auf viertausendeinhundertfünfzig Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern für eine Dauer von sechs (6) Jahren, bis zur Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2008 befindet, werden ernannt:

- 1.- Herr Charles Ossola, Rechtsanwalt, wohnhaft in 24, avenue Marie-Thérèse, Postfach 477, L-2014 Luxemburg.
- 2.- Frau Claudine Erpelding, Rechtsanwältin, wohnhaft in 24, avenue Marie-Thérèse, Postfach 477, L-2014 Luxemburg.
- 3.- Herr Yves Wagener, Rechtsanwalt, wohnhaft in 24, avenue Marie-Thérèse, Postfach 477, L-2014 Luxemburg.

Zweiter Beschluß

Die Zahl der Kommissare wird auf einen (1) festgelegt.

Zum Kommissar für eine Dauer von sechs (6) Jahren, bis zur Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2008 befindet, wird ernannt:

GEFCO S.A., Gestion financière et Consulting, eine Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in 6, rue Nicolas Wester, L-5836 Alzingen (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 44091).

Dritter Beschluß

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 24, avenue Marie-Thérèse, Postfach 477, L-2014 Luxemburg.

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung ernennt, gemäß den ihr in Artikel elf (11) der gegenwärtigen Satzung zustehenden Befugnisse, in seiner Eigenschaft als erstes delegiertes Verwaltungsratsmitglied (administrateur-délégué) der Gesellschaft, Herr Charles Ossola, vorbenannt, welcher die Gesellschaft, im Rahmen der täglichen Geschäftsführung durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann, sowie alle sonstartigen Bankgeschäfte tätigen kann.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Louis-Haberer, Ch. Kaufhold, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 22. Mai 2003, Band. 877, Blatt. 33, Feld 5. - Erhalten 2.500 Euro.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 5. Juni 2003. J.-J .Wagner.

(036579.3/239/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

SGT, SOCIETE DE GESTION ET TRAVAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 20.477.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AG01580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Signature

Un mandataire

(036404.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

POMPEIUS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 94.171.

In the year two thousand three, on the twenty-second of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

- 1. Mr Hans Styrbjörn Gärde, lawyer, born on September 11, 1920, residing at Danderydsgatan 14, SE-114 26 Stockholm;
- 2. PETRARCA AB, a company incorporated under the law of Sweden, having its registered office at Danderydsgatan 14, 114 26 Stockholm, registered in the Registre de Commerce of Stockholm, under the number 556601-6324,

both here represented by Mrs. Stéphanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg,

acting by virtue of two proxies given on the 12th May 2003,

which, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of POMPEIUS S.A.
- Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events.

Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-two thousand Euros (32,000.- EUR) represented by thirty-two (32) shares with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at two hundred fifty thousand Euros (250,000.-EUR) to be divided into two hundred and fifty (250) shares with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the Articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present Articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing share-holders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present Article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either share-holders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of association to a general meeting of share-holders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Director A and one Director B or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years. They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Friday of May at 9 a.m. and the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003.
- Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these Articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. Mr Hans Styrbjörn Gärde, prenamed, thirty-one	31 shares
2. PETRARCA AB, prenamed, one	
Total: thirty-two	32 shares

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-two thousand Euros (32,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euros (2,000.-EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2008: Director A
- Mr Hans Styrbjörn Gärde, lawyer, born in Umeà (Sweden), on September 11, 1920, residing at Danderydsgatan 14, SE-114 26 Stockholm;

Director B

- Mr Dirk Cornelis Oppelaar, lawyer, born on December 7, 1968 at Kupang, and residing at 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg;
- Mrs. Stéphanie Yvonne Geneviève Colson, lawyer, born on April 15, 1976, at Remiremont, France, and residing at 29, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:

ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-2174 Luxembourg, registered in the Registre du Commerce of Luxembourg under the number B 74.348.

- 4.- The registered office of the company is established in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Hans Styrbjörn Gärde, juriste, né le 11 septembre 1920, en Suède, et résidant à Danderydsgatan 14, SE-114 26 Stockholm;
- 2. PETRARCA AB, une société constituée selon les lois suédoises dont le siège est établi Danderydsgatan 14, 114 26 Stockholm, enregistrée au Registre de Commerce de Stockholm sous le numéro 556601-6324

tous deux ici représentés par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu de deux procurations datées du 12 mai 2003,

lesquelles, après signature ne varietur, par le notaire instrumentant et le mandataire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de POMPEIUS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente deux mille Euros (32.000,- EUR), représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante mille Euros (250.000,- EUR) qui sera représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois

le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent Article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'Article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

- Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur A et un administrateur B, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'Article 10 des statuts.
- Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi premier vendredi du mois de mai à 9 heures, et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Hans Styrbjörn Gärde, préqualifié, trente et une	31 actions
2. PETRARCA AB, préqualifiée, une	1 action
Total: trente-deux actions	32 actions

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'Article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation - Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008: Administrateur A
- Monsieur Hans Styrbjörn Gärde, juriste, né à Umeà (Suède), le 11 septembre 1920, résidant à Danderydsgatan 14, SE-114 26 Stockholm;

Administrateur B

- Monsieur Dirk Cornelis Oppelaar, juriste, né le 7 décembre 1968 à Kupang et résidant à 62 rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg;
- Mademoiselle Stéphanie Yvonne Geneviève Colson, juriste, née le 15 avril 1976 à Remiremont, France et résidant à 29, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.
 - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008:

ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, Boulevard du Prince Henri, à L-2174 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 74.348.

- 4. Le siège social de la société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: S. Colson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, vol. 17CS, fol. 90, case 9. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

G. Lecuit.

(036726.3/220/336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

IMMOBILIERE DES ARTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 68.159.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036419.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

IMMOBILIERE DES ARTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 68.159.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036422.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

IMMOBILIERE DES ARTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 68.159.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036423.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

HOT CHOCOLATE, S.À R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 25, route de Stadtbredimus. R. C. Luxembourg B 80.144.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 juillet 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(036461.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

SOCIETE DE PARTICIPATION CONSTRUFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 72.723.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AG00583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036406.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

BCFV-B LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.799.

Les comptes annuels au 30 avril 2000, enregistrés à Luxembourg, le 1er juillet 2003, réf. LSO-AG00082, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(036410.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

SCUBATECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 56.160.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AG00586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036411.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

EURO SYNERGIES FOUNDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 33.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, volume 139S, folio 50, case 3 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(036415.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

FINSAI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 84.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00503, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	19.155.131,22 EUR
Bénéfices de l'exercice	46.577.845,44 EUR
./. Affectation à la réserve légale	- 1.940.314,00 EUR

./. Distribution d'un acompte sur dividende (suivant décision du Conseil d'Administration du 17 décembre

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036486.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

AAMERKRILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 94.167.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Monsieur Franck Provost, ci-après nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte.
 - 2. Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de AAMERKRILL S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle n'agisse que comme délégué ou intermédiaire.

Elle pourra aussi prester tous services de conseil, d'assistance, de collaboration et de bureau généralement quelconques pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales.

Son objet inclut l'acquisition et la vente, la location et l'administration de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toute opération commerciale, industrielle ou financière s'y rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- Euros), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille Euros (310.000,- Euros), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'Article 6 ciaprès.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir payement du prix des actions représentants tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

- Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.
- **Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} jeudi du mois de juin à 11 heures et pour la première fois en l'an deux mille quatre.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposé par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, par télex, télégramme ou courrier

Dans la mesure ou il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administrateurs peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées, établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Un télex ou une télécopie transmis par un administrateur sera considéré comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion du conseil d'administrateurs peut également être tenue avec des administrateurs qui se trouvent en différents lieux pourvu qu'ils peuvent s'entendre les uns les autres, par exemple par conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

- **Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.
- Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.
- **Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille trois.
- Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel que prévu à l'Article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'Article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

- Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital	Capital	Nombre
	souscrit	libéré	d'actions
1. M. René Faltz	15.500	15.500	500
2. M. Franck Provost	15.500	15.500	500
Total:	31.000	31.000	31.000

Preuve de tous ces payements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- Euros) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg.
- b Maître Tom Felgen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg.
- c Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg.
- 3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
- * SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., 36, route de Longwy L-8080 Bertrange.
- 4. L'adresse de la société est fixée au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
- 5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2008.
- 6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'Article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: F. Provost, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, vol. 140S, fol. 3, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

J. Elvinger.

(036597.3/211/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

FINCLAIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 59.090.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(036416.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

FINPART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 64.755.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2002 de FIN.PART GROUP, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01461, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Signature.

(036432.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

BIKBERGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 56.363.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Signature.

(036433.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

NOIR DESIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5551 Remich, 1, route du Luxembourg. R. C. Luxembourg B 77.718.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 juillet 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

(036440.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

SERVIPLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5551 Remich, 1, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.091.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 juillet 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(036464.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

COULEURS GERARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 15, rue de Grass.

R. C. Luxembourg B 13.647.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kleinbettingen, le 4 juillet 2003.

COULEURS GERARD, S.à r.l.

P. Kuborn

(036475.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

NEW ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 11.345.

_

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 12 avril 2002 à Luxembourg

L'Assemblée générale décide:

- de renouveler le mandat de commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Le mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2008.

Pour réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036465.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

NETWORK SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 42.506.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

(036479.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2003.

ADAMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 33.450.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 20 mai 2003 au siège de la société

Sont présents:

- Madame Madeleine Meis;
- Madame Annick Rob;
- La société de droit anglais KROSSWORD ENTERPRISES LIMITED ici représentée par Madame Madeleine Meis, son directeur.

A 10.00 heures, Madame Madeleine Meis déclare la séance ouverte et constate que le conseil d'administration est réuni dans son intégralité et peut dès lors délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social.
- 2) Nomination d'un administrateur-délégué.

Résolutions

A l'unanimité, le conseil d'administration décide:

Première résolution

De transférer le siège social du 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, à L-2016 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, avec effet au 1er juin 2003.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration décide de nommer Madame Madeleine Meis au poste d'administrateur-délégué avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2001. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2005

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Madeleine Meis lève la séance à 11.00 heures.

KROSSWORD ENTERPRISES LIMITED / M. Meis / A. Rob

Signature / - / -

Enregistré à Diekirch, le 28 mai 2003, réf. DSO-AE00180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(036483.3/664/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

ADVIT, Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 77.320.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG01008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Signature.

(036522.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

LEHR, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-rue. H. R. Luxemburg B 94.166.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend und drei, am sechzehnten Juni.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Mersch (Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1.- Herr Roman Lehr, Diplom-Kaufmann, geboren am 2. April 1972 in D-Trier, wohnhaft in D-54295 Trier, Unterm Wolfsberg 1.
- 2.- Frau Simone Lehr, Kauffrau, geboren am 24. Dezember 1974 in D-Trier, wohnhaft in D-54295 Trier, Unterm Wolfsberg 1.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Firmenbezeichnung LEHR, S.à r.l. besteht eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Grundlage der Gesellschaft bilden die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen, sowie die Bestimmungen dieser Satzung.

Art. 2. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Wasserbillig.

Er kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort innerhalb Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, im In- und Ausland Zweigniederlassungen zu errichten.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Nationalität der Gesellschaft.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft ist:

Der Groß- und Einzelhandel mit Waren der Büroindustrie und Informationstechnologie im In- und Ausland, insbesondere der Vertrieb von Bürobedarf/EDV-Zubehör, der Vertrieb und die Planung von Büro- und Objekteinrichtungen, sowie der Vertrieb und der Support von bürotechnischen Produkten der Informations- und Kommunikationstechnologie (ITK), resp. Dokumentenmanagementsystemen (DMS).

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder der Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen in jeder Form beteiligen, sofern diese Unternehmen einen Zweck verfolgen, der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehntausend Euro (15.000,- EUR), eingeteilt in drei hundert (300) Gesellschaftsanteile zu je fünfzig Euro (50.- EUR).

Die Gesellschaftsanteile sind gehalten wie folgt:

1 Herr Roman Lehr, vorgenannt, einhundertfünfzig Anteile	150
2 Frau Simone Lehr, vorgenannt, einhundert fünfzig Anteile	150
Total: drei hundert Anteile	300

Die Gesellschafter haben ihre Anteile voll und in bar eingezahlt, so dass die Gesellschaft über die Summe von fünfzehn tausend Euro(15.000,- EUR) verfügen kann, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar. Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme.

Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung geändert werden.

Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen erfolgt durch notarielle Urkunde.

Zwischen den Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der einstimmigen Zustimmung aller Gesellschafter.

Art. 7. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Der oder die Geschäftsführer werden ernannt von den Gesellschaftern für eine von diesen zu bestimmende Dauer. Ebenso werden die Bezüge des oder der Geschäftsführer von den Gesellschaftern festgesetzt.

Ein Geschäftsführer kann zu jedem Zeitpunkt mit oder ohne Grund von der Gesellschafterversammlung entlassen werden.

Der oder die Geschäftsführer verwalten und leiten die Gesellschaft und haben Befugnis im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln. Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, vertritt dieser die Gesellschaft durch seine Unterschrift alleine. Im Falle der Bestellung mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch die Unterschriften von mindestens zwei Geschäftsführern vertreten.

Der oder die Geschäftsführer sind befugt, jegliche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks erforderlichen oder nützlichen Handlungen vorzunehmen, die nicht durch das Gesetz dem Beschluss der Gesellschafter vorbehalten sind oder in nachfolgendem Katalog genehmigungspflichtiger Geschäfte für die Geschäftsführung aufgeführt sind.

Folgende Geschäfte bedürfen der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung:

- Gründung/Erwerb beziehungsweise Auflösung/Veräußerung von anderen Unternehmen beziehungsweise Beteiligungen an solchen oder von Zweigniederlassungen;
 - Erwerb, Veräußerung und Belastung von Grundstücken, Gebäuden und grundstücksähnlichen Rechten;
 - Übernahme von Bürgschaften;
 - Ausstellung und Annahme von Wechseln;
 - Erteilung und Entzug von Prokura;

Ein Geschäftsführer geht aufgrund seiner Funktion keinerlei persönliche Verpflichtung hinsichtlich der von ihm im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verbindlichkeiten ein. Als einfacher Bevollmächtigter ist er nur für die Ausführung seines Mandates verantwortlich.

Art. 8. Die Beschlüsse der Gesellschaft sind rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen angenommen werden.

Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden die mindestens 3/4 des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse der Gesellschafter werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge die zwischen den Gesellschaftern und der Gesellschaft abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

Art. 9. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endigt am 31. Dezember 2003.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des oder der Gesellschafter.

Im Todesfalle des oder der Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des oder der Verstorbenen weitergeführt.

Art. 11. Am Sitz der Gesellschaft werden die handelsüblichen Geschäftsbücher geführt.

Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zurückzulegen bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht der Gesellschaft zur Verfügung.

- Art. 12. Es ist dem oder den Gesellschaftern sowie deren Erben und Gläubigern untersagt, die Gesellschaftsgüter pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.
- Art. 13. Im Falle der Geschäftsauflösung erfolgt die Liquidation durch die Gesellschafter, im Falle von Uneinigkeit durch einen vom Richter zu bestimmenden Liquidator.
- **Art. 14.** Für alle nicht in der Satzung vorgesehenen Fälle sind das Gesetz vom 10. August 1915, sowie dessen Abänderungsgesetze, anwendbar.

Kosten

Die Kosten und Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Entstehung obliegen, oder zur Last gelegt werden, werden geschätzt auf ungefähr ein tausend Euro (1.000,- EUR).

Gesellschafterversammlung

Sodann treffen die vorgenannten Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zum Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Herr Roman Lehr, Diplom-Kaufmann, geboren am 2. April 1972 in D-Trier, wohnhaft in D-54295 Trier, Unterm Wolfsberg 1.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft wird unter der alleinigen Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Dritter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-rue.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Lehr, S. Lehr, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 juin 2003, vol. 424, fol. 77, case 7. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 3. Juli 2003.

H. Hellinckx.

(036592.3/242/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

PAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis. R. C. Luxembourg B 60.306.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 20 mai 2003 au siège de la société Sont présents:

- Madame Madeleine Meis;
- La société ADAMAS S.A., ayant son siège social à L-2016, 6-12, rue du Fort Wallis;
- La société de droit anglais KROSSWORD ENTERPRISES LIMITED ici représentée par Madame Madeleine Meis, son directeur.

A 10.00 heures, Madame Madeleine Meis déclare la séance ouverte et constate que le conseil d'administration est réuni dans son intégralité et peut dès lors délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social.
- 2) Nomination d'un administrateur-délégué.

Résolutions

A l'unanimité, le conseil d'administration décide:

Première résolution

De transférer le siège social du 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, à L-2016 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, avec effet au 1er juin 2003.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration décide de nommer Madame Madeleine Meis au poste d'administrateur-délégué avec effet rétroactif au 2 mai 2001. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2005.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Madeleine Meis lève la séance à 11.00 heures.

KROSSWORD ENTERPRISES LIMITED / ADAMAS S.A. / M. Meis

Signature / Signature / -

Enregistré à Diekirch, le 28 mai 2003, réf. DSO-AE00181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(036485.3/664/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimeure de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange